



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

www.boulognebillancourt.fr

Date de mise à jour :
15/06/2018

**DIRECTION
AFFAIRES CIVILES
ET GÉNÉRALES**

26 avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt

☎ 01 55 18 53 00

✉ mariagepacs@mairie-boulogne-billancourt.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au mercredi

⇒ de 8h30 à 17h30

le jeudi

⇒ de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 19h15

le vendredi

⇒ de 8h30 à 16h45

le samedi

⇒ de 8h30 à 11h45

NOCES D'OR, DE DIAMANT, DE PLATINE

Pièces à joindre au dossier

La célébration des Noces d'Or (50 ans de mariage), de Diamant (60 ans de mariage) ou de Platine (70 ans de mariage) est une cérémonie de valeur symbolique issue d'une démarche volontaire des époux.

Conditions

Les époux doivent être domiciliés à Boulogne-Billancourt.

Pièces à fournir pour la constitution du dossier

- ⇒ Livret de famille
- ⇒ Photocopies des pièces d'identité des époux, et de leurs témoins (2 minimum, 4 maximum)
- ⇒ Notice de renseignements à remplir par les époux
- ⇒ Justificatif de domicile des époux

Date de la cérémonie

La date est définie au moment du dépôt du dossier.

La cérémonie se déroule selon le même protocole que pour un mariage.